

voyons ce qu'écrivait M. F. Schellact, Ministre de l'Agriculture de la Belgique, le 17 septembre 1898, dans une circulaire officielle, sur l'enseignement de l'Agriculture à l'école primaire:

*"L'Enseignement de l'agriculture, réduit aux notions fondamentales essentielles, enseignées au moment le plus favorable par l'expérimentation ou l'observation directe, peut être réalisé intégralement dans toutes les écoles pour lesquelles il est obligatoire, et sa réalisation intégrale, bien loin de nuire à l'étude des autres matières, devient, au contraire pour l'enseignement de celles-ci, autant que pour l'éducation générale des diverses facultés, un adjuvant précieux.*

*"L'école populaire rurale remplira sa mission si elle sait inspirer aux enfants l'amour du travail agricole et leur inculquer la ferme conviction que ce travail n'est vraiment agréable et rémunérateur que lorsqu'il est intelligent, c'est-à-dire basé sur des notions théoriques exactes."*

En résumé, l'enfant de nos campagnes doit prendre à l'école le goût de l'agriculture, et recevoir du maître et de la maîtresse les notions générales de cette science qui lui serviront toute sa vie. Pour enseigner ces notions fondamentales le maître pourra utiliser le petit manuel des FF. de l'Instruction Chrétienne: *"L'Agriculture dans les Ecoles"*. Ce manuel est adapté à notre province; il est à la portée de toutes les bourses et de toutes les intelligences.

Il doit aussi utiliser *"L'Enseignement Primaire"* qui, dans sa "Partie pratique", fournit chaque mois des exercices et des problèmes agricoles.

Les *Règlements refondus* du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, qui se trouvent dans toutes les écoles sous contrôle, contiennent les grandes lignes de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires pour les degrés élémentaire, modèle et académique.

Cet enseignement sera donné proportionnellement à l'âge et au degré d'avancement des élèves: par exemple, aux plus petits on explique l'agriculture sous forme de leçons de choses, aux élèves plus âgés on donne un enseignement plus détaillé et plus à leur portée; d'année en année on développe cet enseignement jusqu'à la fin du cours primaire.

Ainsi, une douzaine de leçons au degré inférieur, une quinzaine pour le degré modèle, une vingtaine pour le degré supérieur, chaque année, durant le cours d'études primaires, seront suffisantes pour atteindre le but en question.

Si cela était fait dans toutes les écoles rurales, ce serait une belle semence qui, plus tard, produirait une fructueuse moisson.